

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

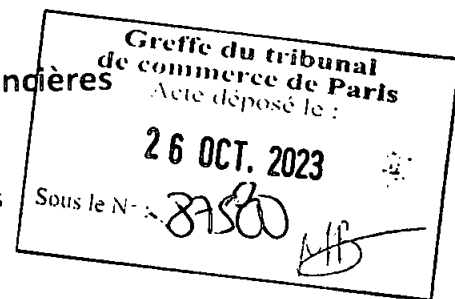
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01862 Numéro SIREN : 379 875 586 Nom ou dénomination : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SDPF

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt 87580

Société de Développement des Participations Financières
S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS



Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 30 juin 2023

(...)

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 652.097 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat à une distribution de dividendes et décide d'un montant total à distribuer de 708.794 euros, le montant complémentaire de 56.697 euros étant imputé au compte « *Autres réserves* » qui sera alors créditeur à hauteur de 12.092.063 euros.

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes pour 291.048 euros le 15 janvier 2021 (autres réserves), pour 314.498 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et 668.600 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Anthony Carle
Président

Société de Développement des Participations Financières S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023

Le 30 juin 2023 à 19 heures 45, les actionnaires de la Société se sont réunis au 4 rue d'Argenson - 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ou leurs mandataires.

Monsieur Anthony CARLE, Président de la Société, préside l'assemblée.

Monsieur Pierre CARLE et Mademoiselle Valérie CARLE, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre CARLE assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate :

que l'assemblée réunit la totalité du capital social,
que celle-ci est régulièrement constituée,
et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président précise que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée lui donne quitus de cette déclaration, et indique à l'unanimité ne pas contester la validité de la convocation.

Le Commissaire aux Comptes de la Société, excusé, n'assiste pas à l'assemblée.

Le Président met alors à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Rapport de gestion ;
Rapport du Commissaire aux comptes ;
Rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
Approbation des comptes clos au 31 décembre 2022 ;
Quitus au Président ;
Quitus aux Directeurs Généraux
Affectation du résultat ;
Approbation des conventions réglementées ;
Pouvoirs à donner.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, du rapport général du Commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce.

Enfin, la discussion est ouverte et un échange de vues intervient.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Anthony CARLE, Président, pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Madame Valérie CARLE, Directeur Général, pour l'exécution de son mandat au titre l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Pierre CARLE, Directeur Général pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 652.097 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat à une distribution de dividendes et décide d'un montant total à distribuer de 708.794 euros, le montant complémentaire de 56.697 euros étant imputé au compte « *Autres réserves* » qui sera alors créditeur à hauteur de 12.092.063 euros.

L'assemblée générale constate qu'il a été distribué des dividendes pour 291.048 euros le 15 janvier 2021 (autres réserves), pour 314.498 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et 668.600 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve la conclusion, la poursuite et les effets desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

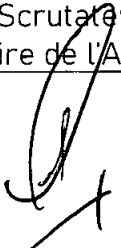
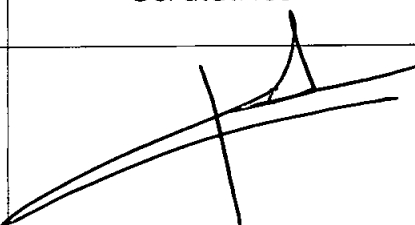
Huitième résolution - clôture

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 heures 15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau et seuls Associés.

Anthony Carle Président	Pierre Carle Scrutateur Secrétaire de l'Assemblée	Valérie Carle Scrutatrice
		

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES-
SDPF**

Siège Social : 4, rue d'Argenson

75008 PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 75 104 Euros

N° Siren : 379 875 586



Rapport du Commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

**CABINET PÉRON
& ASSOCIÉS**

27 rue Alfred Nobel
77420 Champs sur Marne



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

À l'Assemblée générale de la SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SDPF

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES-SDPF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la valorisation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

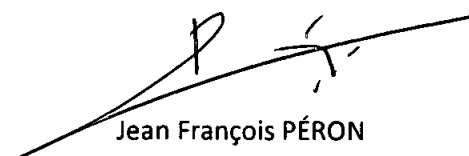
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs Sur Marne, le 15 juin 2023

Le commissaire aux comptes

CABINET PÉRON & ASSOCIÉS



Jean François PÉRON

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	518 125		518 125	518 125	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains				141 000	- 141 000
Constructions				157 093	- 157 093
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	15 766	11 435	4 331	14 767	- 10 436
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations	19 348 934		19 348 934	17 706 450	1 642 484
Créances rattachées à des participations	31 568		31 568	113 133	- 81 565
Autres titres immobilisés				650	- 650
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 494		20 494	20 390	104
TOTAL (I)	19 934 888	11 435	19 923 453	18 671 607	1 251 846
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	371 535		371 535	455 625	- 84 090
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	4 894		4 894	277	4 617
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	89 882		89 882		89 882
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 813		17 813	23 529	- 5 716
. Autres	169 824		169 824	1 125 810	- 955 986
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	239 492	46 043	193 449	197 464	- 4 015
Disponibilités	602 151		602 151	212 929	389 222
Charges constatées d'avance	63 869		63 869	8 625	55 244
TOTAL (II)	1 559 459	46 043	1 513 416	2 024 259	- 510 843
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 494 346	57 478	21 436 869	20 695 866	741 003



Bilan PASSIF

Présenté en Euros

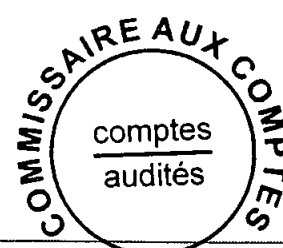
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros)	75 104	75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 964 896	2 964 896	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	7 510	7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	12 148 760	11 251 749	897 011
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	652 097	1 565 612	- 913 515
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	15 848 367	15 864 871	- 16 504
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	2 908 617	2 702 495	206 122
. Découverts, concours bancaires		122	- 122
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		1 428	- 1 428
. Associés	1 416 962	913 632	503 330
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 912	164 118	- 45 206
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	524 689	453 916	70 773
. Organismes sociaux	366 422	330 981	35 441
. Etat, impôts sur les bénéfices		83 860	- 83 860
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 493	75 937	5 556
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	53 068	61 479	- 8 411
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	118 339	43 026	75 313
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 588 501	4 830 995	757 506
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	21 436 869	20 695 866	741 003



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	3 408 093		3 408 093	3 379 872	28 221 0.83
Chiffres d'affaires Nets	3 408 093		3 408 093	3 379 872	28 221 0.83
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			2 732	2 732	N/S
Autres Produits			491	81 410	506.17
Total des produits d'exploitation			3 411 316	3 379 953	31 363 0.93
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			692	692	N/S
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			651 301	573 613	77 688 13.54
Impôts, taxes et versements assimilés			53 952	55 645	- 1 693 -3.04
Salaires et traitements			1 439 415	1 249 633	189 782 15.19
Charges sociales			679 992	589 313	90 679 15.39
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 804	11 700	- 896 -7.66
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			176	7 169	N/S
Total des charges d'exploitation			2 836 332	2 479 911	356 421 14.37
RESULTAT EXPLOITATION			574 985	900 042	- 325 057 -36.12
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations			768	1 256	- 488 -38.85
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			15 811	27 373	- 11 562 -42.24
Reprises sur provisions et transferts de charge			1 688	11 195	- 9 507 -84.92
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				121 386	- 121 386 -100
Total des produits financiers			18 268	161 210	- 142 942 -88.67
Dotations financières aux amortissements et provisions			35 941	4 980	30 961 621.71
Intérêts et charges assimilées			49 562	42 221	7 341 17.39
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			85 504	47 201	38 303 81.15
RESULTAT FINANCIER			-67 236	114 010	- 181 246 -158.97
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			507 749	1 014 051	- 506 302 -49.93



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	35 000		35 000	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	597 543	1 479 964	- 882 421	-59.62
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	632 543	1 479 964	- 847 421	-57.26
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 279	2 267	2 012	88.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	301 838	756 900	- 455 062	-60.12
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	306 116	759 167	- 453 051	-59.68
RESULTAT EXCEPTIONNEL	326 427	720 797	- 394 370	-54.71
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	182 078	169 237	12 841	7.59
Total des Produits	4 062 126	5 021 128	- 959 002	-19.10
Total des charges	3 410 029	3 455 516	- 45 487	-1.32
RESULTAT NET	652 097	1 565 612	- 913 515	-58.35
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 21 436 868,53 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 652 097,36 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Dettes garanties par sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

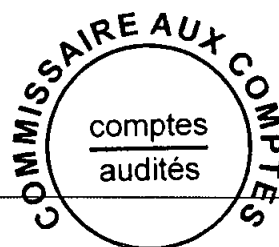
Constructions Agencements, aménagements, installations Matériel de bureau et informatique	de 10 à 50 ans Non amortissable 03 ans
---	--

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



FONDS COMMERCIAL

En conformité avec le règlement ANC N° 2015-07, les malis techniques résultants des opérations de fusions et opérations assimilées, ont été affectés en fonds commerciaux. Ils ont une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Pour les actifs incorporels non amortissables, des tests de dépréciation sont effectués au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur.

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan possède une durée d'utilisation non limitée dans le temps (règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables). De ce fait, un test de dépréciation est réalisé à chaque exercice.

La valeur recouvrable est appréciée sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Une provision pour dépréciation est constituée au titre de l'exercice si l'évaluation du fonds de commerce est inférieure à la valeur nette comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

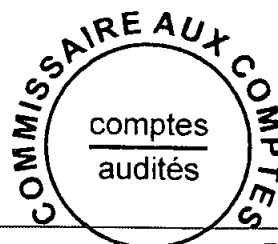
Informations complémentaires pour donner une image fidèle**Cession appartement :**

L'appartement situé à LEVALLOIS qui figurait dans les comptes de la société a été cédé le 7 novembre 2022 pour un montant de 500.000 euros générant un profit exceptionnel sur l'exercice de 198.202 euros.

Augmentation de capital de la société ATRIUM 15 par imputation du compte courant SDPF :

La société ATRIUM GESTION PARIS 15 a procédé le 12 décembre 2022 :

- A une augmentation de capital pour un montant de 700.000 euros par compensation avec le compte courant SDPF,
- A une réduction de capital pour un montant de 700.000 euros par imputation sur le poste « report à nouveau ».



Acquisition d'une participation dans NEOTEEM :

Acquisition d'une participation à hauteur d'un million d'euros dans la société NEOTEEM.

Cette société a développé un logiciel de syndic et gérance permettant entre autres l'automatisme des tâches administratives à faible valeur ajoutée.

Intégration Fiscale :

La SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES (SDPF) a opté à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de cinq exercices, pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts et se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés. Ce groupe a été formé avec les sociétés détenues par elle et qui sont au nombre de neuf au 31 décembre 2022.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

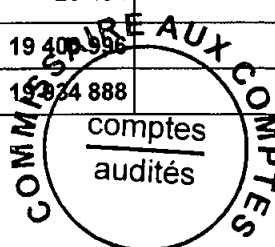
NEANT



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	518 125		
Terrains	141 000		
Constructions sur sol propre	329 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	11 008		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 693		4 073
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	492 701		4 073
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	17 819 582		1 700 000
Autres titres immobilisés	650		
Prêts et autres immobilisations financières	20 390		113
TOTAL	17 840 622		1 700 113
TOTAL GENERAL	18 851 449		1 704 186

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			518 125	
Terrains		141 000		
Constructions sur sol propre		329 000		
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		11 008		
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			15 766	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		481 008	15 766	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		139 080	19 380 502	
Autres titres immobilisés		650		
Prêts et autres immobilisations financières		8	20 494	
TOTAL		139 739	19 401 996	
TOTAL GENERAL		620 747	19 417 762	

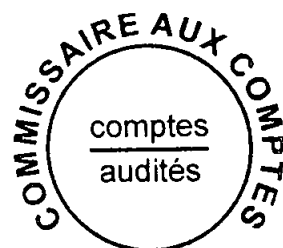


Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	171 907	7 304	179 211	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 934	3 501		11 435
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	179 841	10 804	179 211	11 435
TOTAL GENERAL	179 841	10 804	179 211	11 435

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	7 304				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 501				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	10 804				
TOTAL GENERAL	10 804				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
	11 790	35 941	1 688	46 043
TOTAL Dépréciations	11 790	35 941	1 688	46 043
TOTAL GENERAL	11 790	35 941	1 688	46 043
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		35 941	1 688	



Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	31 568		31 568
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 494		20 494
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	371 535	371 535	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	89 882	89 882	
- T.V.A	17 813	17 813	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	596	596	
Groupe et associés	169 228	169 228	
Débiteurs divers	4 894	4 894	
Charges constatées d'avance	63 869	63 869	
TOTAL GENERAL	769 879	717 816	52 063
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	2 908 617	508 841	2 201 563	198 212
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	118 912	118 912		
Personnel et comptes rattachés	524 689	524 689		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	366 422	366 422		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	81 493	81 493		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	53 068	53 068		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 416 962	1 416 962		
Autres dettes	118 339	118 339		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 588 501	3 188 725	2 201 563	198 212
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	791 486			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
TUP LDL			518 125	518 125

Produits et avoirs à recevoir

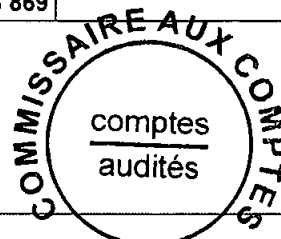
Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	596
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	596

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 939
Emprunts et dettes financières divers	5 508
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 200
Dettes fiscales et sociales	794 476
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	865 123

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	63 869	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	63 869	



Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 694	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 694	16.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 408 093
TOTAL	3 408 093

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 408 093
TOTAL	3 408 093



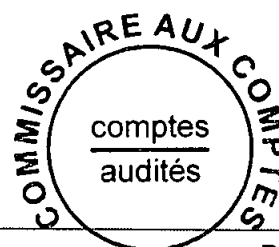
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	507 749	111 101
Résultat exceptionnel (et participation)	326 427	71 427
Résultat comptable	834 175	182 528

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.



Dettes garanties par des sûretés réelles

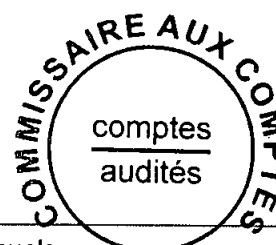
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
EMPRUNT PG LANCE – capital restant du :	556 076
EMPRUNT BANQUE DELUBAC – capital restant du :	94 454
EMPRUNT NEOTEEM – capital restant du :	908 984
EMPRUNT BRED 137 ECH. 22/10/23 – capital restant du :	70 079
EMPRUNT BRED 138 ECH. 23/01/24 – capital restant du :	143 671
EMPRUNT A2BCD – capital restant du :	924 110
EMPRUNT IDV – capital restant du :	184 673
EMPRUNT SEGINE – capital restant du :	22 632
TOTAL	2 904 679

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 035
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	6 035

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	10	



Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		85 049	
TOTAL		85 049	

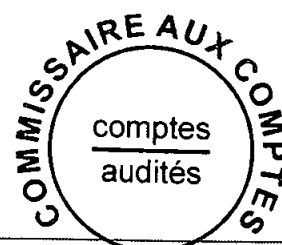
Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 62 ans
Taux d'actualisation : 3,77 %
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2022 s'élève à 85.049 euros.



Société de Développement des Participations Financières - S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de votre Société, afin d'examiner pour approbation les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Nous vous précisons que les comptes annuels soumis à votre approbation ont été établis selon des formes et méthodes identiques à celles des années précédentes.

Les données essentielles sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires net est de 3.408.093 euros (3.379.872 euros lors de l'exercice précédent), soit une amélioration de 0.83 %.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat net comptable bénéficiaire avant impôt de 652.097 euros, après déduction des amortissements et provisions réglementairement justifiés.

La situation présentée à l'Assemblée demeure donc très satisfaisante.

I - Rapport sur l'activité au cours de l'exercice 2022

Ensuite de la souscription de 5,15% du capital social de NEOTEEM, une opération de refinancement a été mise en place avec la Société Générale, pour un montant de 1.000.000 euros.

En décembre 2022, la société ATRIUM GESTION PARIS 15, filiale à 100 %, a fait l'objet d'une recapitalisation (coup d'accordéon) par incorporation du compte-courant pour une somme de 700.000 euros.

Toujours en décembre, notre Société a revendu sa participation minoritaire au sein de la SCI La Grande Ourse.

Le logiciel NEOTEEM satisfaisant, n'est pas à ce jour totalement mis en place ; des difficultés de paramétrages sont apparues, notamment afin de pouvoir répondre à l'ensembles des obligations professionnelles.

Le résultat d'exploitation, en recul, reste largement positif, à hauteur de 574.985 euros (900.042 euros lors du précédent exercice).

Le résultat financier, issu de la confrontation des montants des produits financiers et des charges liées, est négatif (-67.236 euros), après une baisse significative au 31 décembre 2021 (de 1.786.517 à 114.010 euros).

En effet, les produits financiers de participations sont à nouveau en forte régression (-38,84%), de même que les revenus tirés des intérêts perçus (-42,23%), pour un total de 18.268 euros.

Le montant des emprunts remboursés en cours d'exercice s'élève à 791.486 euros.

Le résultat exceptionnel, significatif, s'établit à 326.427 euros, notamment ensuite de la cession d'un bien immobilier pour la somme de 500.000 euros et de la perception d'une indemnité transactionnelle suite à l'activation d'une garantie d'actif et de passif dans le cadre du rachat de la société A2BCD.

Il n'a été mis en place aucun système de régime de retraite complémentaire ou autres avantages viagers au bénéfice des mandataires sociaux.

Je vous précise que les engagements hors bilan en matière d'indemnités de départ à la retraite sont de 85.049 euros (page 20 du bilan).

Filiales et participations au 31 décembre 2022 (plus de 50 %)

ATRIUM GESTION SAS, 4 rue d'Argenson – 75008 PARIS
CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL SAS, 37 rue Louise Michel -- 92300
LEVALLOIS-PERRET
SCI ORION, 4 rue d'Argenson – 75008 PARIS
SOGI « Société Orfila de Gestion Immobilière » SAS, 5Bis rue de l'Asile Popincourt - 75011
PARIS
A2BCD SA, 12 place du Marché - 78600 MAISONS LAFFITTE
SEGINE SAS, 2 rue de Châteaudun - 75009 PARIS
ATRIUM GESTION PARIS 17 SAS, 16 rue Bingen -75017 PARIS
ATRIUM GESTION PARIS 15 SAS, 55 rue Fondary - 75015 PARIS
PROGESTRA SAS, 55 rue Fondary - 75015 PARIS
CABINET PG LANCE ET CIE SAS, 2 rue de Châteaudun - 75009 PARIS

Le tableau contenant les renseignements détaillés concernant ces dix filiales est en page 22 du bilan.

Analyse de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de la situation financière de la société, et plus particulièrement de son endettement.

Au 31 décembre 2022, la société présente un endettement de 2.908.617 euros (2.702.95 euros en 2021), et dispose d'une trésorerie positive de 602.151 euros ainsi que des placements évalués à 239.492 euros.

Il est rappelé que l'endettement est inhérent à l'activité de holding de notre Société, ainsi qu'à son développement par croissance externe.

Informations relatives aux délais de paiement

En application de l'article L441-14 du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Il est précisé que, de manière générale, les délais de règlement des fournisseurs indiqués par ceux-ci sont respectés, sauf contestation.

Au 31 décembre 2022, le compte Fournisseur et comptes Rattachés est de 118.912 euros, avec un délai moyen de règlement de 65,72 jours.

A la même date, le compte Client et Comptes Rattachés (essentiellement les facturations auprès des filiales) s'élève à 371.535 euros. Le crédit client est de 39,24 jours.

Prévisions 2023

Nous anticipons un développement de la branche "syndic de copropriété" par le gain de nouveaux mandats de syndicats de copropriété.

L'évolution de la branche "gérance", actuellement stable, sera fonction de la situation économique et des décisions politiques qui seront prises pour le soutien (ou non) de la construction à vocation de mise en location, de l'effectivité de la protection accordée aux bailleurs contre les squatters et les impayés, des politiques locales (notamment de la mairie de Paris) en matière de gel des loyers, et des conséquences des obligations pesant sur les bailleurs pour la mise en location, notamment en matière de performance énergétique.

La suite du déploiement du logiciel neoteem sera suivi très attentivement.

A ce jour, notre Groupe reste disponible pour toute d'opportunité de développement.

Aucun événement significatif concernant directement l'évolution de notre Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

II – Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Les conventions nouvelles susceptibles d'être soumises à l'article L.227-10 du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes.

Je vous invite à les approuver ainsi qu'à approuver les conséquences de la poursuite des conventions antérieures.

III – Affectation du résultat

Le résultat est bénéficiaire, à hauteur de 652.097 euros.

Nous vous proposons d'intégrer ce résultat à une distribution de dividendes à hauteur de 708.794 euros.

Le montant complémentaire, de 56.697 euros, sera imputé au compte "*autres réserves*" actuellement créditeur à hauteur de 12.148.760 euros.

Ce compte s'établira alors à 12.092.063 euros (12.148.760 - 56.697).

Je vous rappelle le vote, au cours des 3 derniers exercices, des distributions de dividendes suivantes :

le 15 janvier 2021 pour 291.048 euros, le 30 juin 2021 à hauteur de 314.498, et le 30 juin 2022 pour 668.600 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

IV – Information sur la participation des salariés au capital social

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucun salarié ou ancien salarié de la Société ne détenait d'actions de la société dans le cadre d'un plan en actions ou résultant de la participation aux résultats de l'entreprise.

V – Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice ne comprennent aucune charge somptuaire au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Doivent être notées, au titre des montants qui ne sont pas fiscalement déductibles, les sommes de 4.007 euros pour amendes et pénalités (PV de stationnement et autres contraventions au code de la route, notre Société étant titulaire des cartes grises de la flotte de véhicules du Groupe), 62.856 euros à titre d'amortissements excédentaires, ainsi que 11.340 euros au titre de la taxe sur les voitures particulières de sociétés.

VI – Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

Ce tableau est annexé au présent rapport et fait apparaître les résultats et autres éléments caractéristiques de notre Société au cours des cinq exercices écoulés (page 21 du bilan).

VII – Commissariat aux comptes

Il est rappelé à votre assemblée que vos commissaires aux comptes ont été nommés le 30 juin 2021, pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2026.

Je vais maintenant vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux du Commissaire aux Comptes.

Enfin, j'espère votre agrément pour les résolutions proposées au vote de l'assemblée et que vous voudrez bien m'accorder le quitus pour ma gestion pour l'exercice écoulé, ainsi que pour celles des directeurs généraux de notre Société.

Anthony Carle
Président

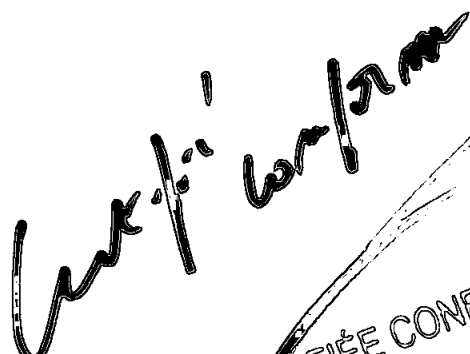
A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a vertical line and a small upward curve.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Numéro SIRET : 37987558600040
Code APE : 6420Z

4 Rue d'Argenson
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022




COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Sommaire

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable	1
Soldes intermédiaires de gestion	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	6
Annexe Légale	8
Bilan détaillé	23
ACTIF	23
<i>Actif immobilisé</i>	<i>23</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>24</i>
PASSIF	25
<i>Capitaux Propres</i>	<i>25</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>25</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>25</i>
Compte de résultat détaillé	27
Liasse Fiscale	31
Liasse intégration mère	64
Liasse intégration fille	78
Etat de suivi des sursis et des reports d'imposition	85
Liste des sociétés membres du groupe	86
Relevé de solde I.S.	89

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	3 408 093	3 379 872	28 221	0.83
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	3 408 093	3 379 872	28 221	0.83
- Matières premières et approvisionnements consommés	692	692	692	N/S
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	3 407 401	3 379 872	27 529	0.81
Taux de marge brute sur production	99.98 %	100.00 %		
Marge brute globale (I + II)	3 407 401	3 379 872	27 529	0.81
Taux de marge brute globale	99.98 %	100.00 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	648 801	573 613	75 188	13.11
Valeur ajoutée produite	2 758 600	2 806 258	- 47 658	-1.70
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	80.94 %	83.03 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	53 952	55 645	- 1 693	-3.04
- Salaires et traitements	1 439 415	1 249 633	189 782	15.19
- Charges sociales	679 992	589 313	90 679	15.39
Excédent brut d'exploitation	585 241	911 667	- 326 426	-35.81
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	17.17 %	26.97 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 804	11 700	- 896	-7.66
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	491	81	410	506.17
- Autres charges de gestion courante	176	7	169	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation	232		232	N/S
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	574 985	900 042	- 325 057	-36.12
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	16.87 %	26.63 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	768	1 256	- 488	-38.85
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	15 811	27 373	- 11 562	-42.24
+ Reprises sur provisions financières	1 688	11 195	- 9 507	-84.92
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		121 386	- 121 386	-100
- Dotations financières aux amortissements et provisions	35 941	4 980	30 961	621.71
- Intérêts et charges assimilées	49 562	42 221	7 341	17.39
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	507 749	1 014 051	- 506 302	-49.93
Résultat courant / chiffre d'affaires	14.90 %	30.00 %		

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	35 000		35 000	N/S
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	597 543	1 479 964	- 882 421	-59.62
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 279	2 267	2 012	88.75
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	301 838	756 900	- 455 062	-60.12
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	326 427	720 797	- 394 370	-54.71
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	182 078	169 237	12 841	7.59
Résultat net Comptable	652 097	1 565 612	- 913 515	-58.35
Résultat net / chiffre d'affaires	19.13 %	46.32 %		

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial	518 125		518 125	518 125		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles						
Terrains				141 000		- 141 000
Constructions				157 093		- 157 093
Installations tech., matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	15 766	11 435	4 331	14 767		- 10 436
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	19 348 934		19 348 934	17 706 450		1 642 484
Créances rattachées à des participations	31 568		31 568	113 133		- 81 565
Autres titres immobilisés				650		- 650
Prêts						
Autres immobilisations financières	20 494		20 494	20 390		104
TOTAL (I)	19 934 888	11 435	19 923 453	18 671 607		1 251 846
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	371 535		371 535	455 625		- 84 090
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 894		4 894	277		4 617
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	89 882		89 882			89 882
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 813		17 813	23 529		- 5 716
. Autres	169 824		169 824	1 125 810		- 955 986
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	239 492	46 043	193 449	197 464		- 4 015
Disponibilités	602 151		602 151	212 929		389 222
Charges constatées d'avance	63 869		63 869	8 625		55 244
TOTAL (II)	1 559 459	46 043	1 513 416	2 024 259		- 510 843
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 494 346	57 478	21 436 869	20 695 866		741 003

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros)	75 104	75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 964 896	2 964 896	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	7 510	7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	12 148 760	11 251 749	897 011
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	652 097	1 565 612	- 913 515
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	15 848 367	15 864 871	- 16 504
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	2 908 617	2 702 495	206 122
. Découverts, concours bancaires		122	- 122
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		1 428	- 1 428
. Associés	1 416 962	913 632	503 330
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 912	164 118	- 45 206
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	524 689	453 916	70 773
. Organismes sociaux	366 422	330 981	35 441
. Etat, impôts sur les bénéfices		83 860	- 83 860
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 493	75 937	5 556
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	53 068	61 479	- 8 411
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	118 339	43 026	75 313
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 588 501	4 830 995	757 506
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	21 436 869	20 695 866	741 003

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	3 408 093		3 408 093	3 379 872	28 221 0.83
Chiffres d'affaires Nets	3 408 093		3 408 093	3 379 872	28 221 0.83
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			2 732	2 732	N/S
Autres Produits			491	81 410	506.17
Total des produits d'exploitation			3 411 316	3 379 953	31 363 0.93
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			692	692	N/S
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			651 301	573 613	77 688 13.54
Impôts, taxes et versements assimilés			53 952	55 645	- 1 693 -3.04
Salaires et traitements			1 439 415	1 249 633	189 782 15.19
Charges sociales			679 992	589 313	90 679 15.39
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 804	11 700	- 896 -7.66
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			176	7 169	N/S
Total des charges d'exploitation			2 836 332	2 479 911	356 421 14.37
RESULTAT EXPLOITATION			574 985	900 042	- 325 057 -36.12
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations			768	1 256	- 488 -38.85
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			15 811	27 373	- 11 562 -42.24
Reprises sur provisions et transferts de charge			1 688	11 195	- 9 507 -84.92
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				121 386	- 121 386 -100
Total des produits financiers			18 268	161 210	- 142 942 -88.67
Dotations financières aux amortissements et provisions			35 941	4 980	30 961 621.71
Intérêts et charges assimilées			49 562	42 221	7 341 17.39
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			85 504	47 201	38 303 81.15
RESULTAT FINANCIER			-67 236	114 010	- 181 246 -158.97
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			507 749	1 014 051	- 506 302 -49.93

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	35 000		35 000	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	597 543	1 479 964	- 882 421	-59.62
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	632 543	1 479 964	- 847 421	-57.26
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	4 279	2 267	2 012	88.75
Charges exceptionnels sur opérations en capital	301 838	756 900	- 455 062	-60.12
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	306 116	759 167	- 453 051	-59.68
RESULTAT EXCEPTIONNEL	326 427	720 797	- 394 370	-54.71
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	182 078	169 237	12 841	7.59
Total des Produits	4 062 126	5 021 128	- 959 002	-19.10
Total des charges	3 410 029	3 455 516	- 45 487	-1.32
RESULTAT NET	652 097	1 565 612	- 913 515	-58.35
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 21 436 868,53 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 652 097,36 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Dettes garanties par sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions Agencements, aménagements, installations Matériel de bureau et informatique	de 10 à 50 ans Non amortissable 03 ans
---	--

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FONDS COMMERCIAL

En conformité avec le règlement ANC N° 2015-07, les malis techniques résultants des opérations de fusions et opérations assimilées, ont été affectés en fonds commerciaux. Ils ont une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Pour les actifs incorporels non amortissables, des tests de dépréciation sont effectués au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur.

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan possède une durée d'utilisation non limitée dans le temps (règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables). De ce fait, un test de dépréciation est réalisé à chaque exercice.

La valeur recouvrable est appréciée sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Une provision pour dépréciation est constituée au titre de l'exercice si l'évaluation du fonds de commerce est inférieure à la valeur nette comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle**Cession appartement :**

L'appartement situé à LEVALLOIS qui figurait dans les comptes de la société a été cédé le 7 novembre 2022 pour un montant de 500.000 euros générant un profit exceptionnel sur l'exercice de 198.202 euros.

Augmentation de capital de la société ATRIUM 15 par imputation du compte courant SDPF :

La société ATRIUM GESTION PARIS 15 a procédé le 12 décembre 2022 :

- A une augmentation de capital pour un montant de 700.000 euros par compensation avec le compte courant SDPF,
- A une réduction de capital pour un montant de 700.000 euros par imputation sur le poste « report à nouveau ».

Acquisition d'une participation dans NEOTEEM :

Acquisition d'une participation à hauteur d'un million d'euros dans la société NEOTEEM.

Cette société a développé un logiciel de syndic et gérance permettant entre autres l'automatisme des tâches administratives à faible valeur ajoutée.

Intégration Fiscale :

La SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES (SDPF) a opté à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de cinq exercices, pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts et se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés. Ce groupe a été formé avec les sociétés détenues par elle et qui sont au nombre de neuf au 31 décembre 2022.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

NEANT

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	518 125		
Terrains	141 000		
Constructions sur sol propre	329 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	11 008		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 693		4 073
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	492 701		4 073
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	17 819 582		1 700 000
Autres titres immobilisés	650		
Prêts et autres immobilisations financières	20 390		113
TOTAL	17 840 622		1 700 113
TOTAL GENERAL	18 851 449		1 704 186

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			518 125	
Terrains		141 000		
Constructions sur sol propre		329 000		
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		11 008		
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			15 766	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		481 008	15 766	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		139 080	19 380 502	
Autres titres immobilisés		650		
Prêts et autres immobilisations financières		8	20 494	
TOTAL		139 739	19 400 996	
TOTAL GENERAL		620 747	19 934 888	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	171 907	7 304	179 211	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 934	3 501		11 435
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	179 841	10 804	179 211	11 435
TOTAL GENERAL	179 841	10 804	179 211	11 435

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	7 304				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 501				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	10 804				
TOTAL GENERAL	10 804				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	11 790	35 941	1 688	46 043
TOTAL Dépréciations	11 790	35 941	1 688	46 043
TOTAL GENERAL	11 790	35 941	1 688	46 043
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		35 941	1 688	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	31 568		31 568
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 494		20 494
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	371 535	371 535	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	89 882	89 882	
- T.V.A	17 813	17 813	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	596	596	
Groupe et associés	169 228	169 228	
Débiteurs divers	4 894	4 894	
Charges constatées d'avance	63 869	63 869	
TOTAL GENERAL	769 879	717 816	52 063
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	2 908 617	508 841	2 201 563	198 212
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	118 912	118 912		
Personnel et comptes rattachés	524 689	524 689		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	366 422	366 422		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	81 493	81 493		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	53 068	53 068		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 416 962	1 416 962		
Autres dettes	118 339	118 339		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 588 501	3 188 725	2 201 563	198 212
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	791 486			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
TUP LDL			518 125	518 125

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	596
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	596

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 939
Emprunts et dettes financières divers	5 508
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 200
Dettes fiscales et sociales	794 476
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	865 123

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	63 869	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	63 869	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 694	16.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	4 694	16.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 408 093
TOTAL	3 408 093

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 408 093
TOTAL	3 408 093

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	507 749	111 101
Résultat exceptionnel (et participation)	326 427	71 427
Résultat comptable	834 175	182 528

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
EMPRUNT PG LANCE – capital restant du :	556 076
EMPRUNT BANQUE DELUBAC – capital restant du :	94 454
EMPRUNT NEOTEEM – capital restant du :	908 984
EMPRUNT BRED 137 ECH. 22/10/23 – capital restant du :	70 079
EMPRUNT BRED 138 ECH. 23/01/24 – capital restant du :	143 671
EMPRUNT A2BCD – capital restant du :	924 110
EMPRUNT IDV – capital restant du :	184 673
EMPRUNT SEGINE – capital restant du :	22 632
TOTAL	2 904 679

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 035
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	6 035

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	10	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		85 049	
TOTAL		85 049	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ :	62 ans
Taux d'actualisation :	3,77 %
Taux de croissance des salaires :	2% constant
Table de mortalité :	TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2022 s'élève à 85.049 euros.

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	75 104	75 104	75 104	75 104	75 104
b) Nombre d'actions émises	4 694	4 694	4 694	4 694	4 694
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 408 093	3 379 872	3 256 448	3 252 200	3 220 079
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	879 232	1 740 332	2 702 334	318 398	657 417
c) Impôt sur les bénéfices	182 078	169 237	264 664	100 645	190 780
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	697 154	1 571 095	2 437 670	217 753	466 637
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	652 097	1 565 612	2 412 493	220 978	442 642
f) Montants des bénéfices distribués	668 600	605 546			
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	149	335	519	46	99
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	139	334	514	47	94
c) Dividende versé à chaque action	142	129			
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	10	10	10	10	9
b) Montant de la masse salariale	1 439 415	1 249 633	1 252 760	1 200 757	1 239 547
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	679 992	589 313	598 621	682 283	701 973

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ATRIUM GESTION	92 000	2 329 683	100	1 429 078	1 429 078	(1 261 644)		6 222 388	32 002	
SCI ORION	2 000	2 052 730	51	1 020	1 020			701 408	295 898	
CAB.GUY SOUTOUL	432 500	572 601	100	2 255 902	2 255 902	(16 522)		3 841 782	7 608	
SOGI	163 882	989 971	100	5 800 000	5 800 000	(60 872)		3 674 687	29 818	
PROGESTRA	22 867	1 761	100	1 168 560	1 168 560	60 603		655 003	(101 944)	
SEGINE	50 000	289 227	100	1 556 563	1 556 563	103 459		2 832 706	124 591	
ATRIUM 15	50 000	333 483	100	750 000	750 000	5 896		1 892 569	(86 957)	
ATRIUM 17	50 000	641 498	100	996 699	996 699	(26 862)		4 158 368	188 051	
A2BCD	105 000	310 756	100	2 490 877	2 490 877	(2 572)		3 654 871	1 049	
PG LANCE	100 000	128 322	100	1 900 234	1 957	(54 364)		1 628 293	80 170	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
NEOTEEM	985 144			1 000 000	1 000 000					
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Bilan détaillé ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial 20750000 FDS COMMERCIAL LDL - TUP 3/7/21	518 125 518 125		518 125 518 125	518 125 518 125	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. incorporelles					
Terrains 21100000 TERRAIN				141 000 141 000	- 141 000 - 141 000
Constructions 21318000 APPARTEMENT 28131800 AMORTISSEMENT APPARTEMENT				157 093 329 000 -171 907	- 157 093
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles 21810000 AGENCTS & INSTALLATIONS 21831000 MAT. INFO. 28183100 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	15 766 15 766	11 435 11 435	4 331 15 766 -11 435	14 767 11 008 11 693 -7 934	- 10 436
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations 26112000 TITRES DE PARTICIPAT* PG LANCE 26120000 TITRES DE PARTICIPAT* PROGESTRA 26130000 TITRES DE PARTICIPATION NEOTEEM 26160000 TITRE DE PARTICIPATION ATRIUM 26161000 TITRES DE PARTICIPATION ATRIUM 15 26191000 TITRES DE PARTICIPATION SOUTOUL 26198000 TITRES DE PARTICIPATION SOGI 26199100 TITRES DE PARTICIPATION Gde OURSE 26199500 TITRES DE PARTICIPATION ORION 26199600 TITRES DEPARTICIPATIONS A2BCD 26199800 TITRES DE PARTICIPATIONS SEGINE 26199900 TITRES DE PARTICIPATION ATRIUM 17*	19 348 934 1 900 234 1 168 560 1 000 000 1 429 078 750 000 2 255 902 5 800 000 1 020 2 490 877 1 556 563 996 699		19 348 934 1 900 234 1 168 560 1 000 000 1 429 078 750 000 2 255 902 5 800 000 1 020 2 490 877 1 556 563 996 699	17 706 450 1 957 710 1 168 560 1 000 000 1 429 078 50 000 2 255 902 5 800 000 40 1 020 2 490 877 1 556 563 996 699	1 642 484
Créances rattachées à des participations 26799600 CREANCE S/ PARTICIPATION GDE OURSE 26799700 INTERETS S/ CREANCES PARTICIPATION	31 568 30 800 768		31 568 30 800 768	113 133 111 877 1 256	- 81 565
Autres titres immobilisés 27700000 FDS TRAVAUX LOI ALUR				650 650	- 650 - 650
Prêts					
Autres immobilisations financières 27500000 AVANCE GEST. COPRO LEVALLOIS 27510000 DEPOTS VERSES 27520002 DEPOT CAUTION CARBURANT 27550000 DEPOT DE GARANTIE SUR BAIL	20 494 17 350 125 3 019		20 494 17 350 125 3 019	20 390 17 350 125 2 906	104
TOTAL (I)	19 934 888	11 435	19 923 453	18 671 607	1 251 846

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Créances Clients et comptes rattachés 41110000 CLIENTS	371 535 371 535		371 535 371 535	455 625 455 625	- 84 090 - 84 090
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs 40111000 FOURNISSEURS DEBITEURS	4 894 4 894		4 894 4 894	277 277	4 617 4 617
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices 44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	89 882 89 882		89 882 89 882		89 882 89 882
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS 44566000 TVA DEDUCTIBLE 44567000 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER 44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	17 813 815 6 798 10 200		17 813 815 6 798 10 200	23 529 1 163 7 356 15 009	- 5 716
. Autres 40980000 FOURN RRR A OBTENIR 44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR 45111000 ATRIUM GESTION PARIS 15 45114000 PROGESTRA 45180000 SEGINE 45199903 SOGI COMPTE COURANT I.S. 45199904 A2BCD COMPTE COURANT IS 45199905 PG LANCE COMPTE COURANT IS 45199908 SEGINE COMPTE COURANT IS 45199909 ATRIUM 17 COMPTE COURANT IS 45610000 SEGINE SEITRA 45880000 ASSOCIES OPERATIONS COMMUN. INT COURUS 46870000 DEB ET CRED DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	169 824 596 60 000 100 000 2 519 5 698 1 011		169 824 596 60 000 100 000 2 519 5 698 1 011	1 125 810 788 550 000 75 136 308 174 73 514	- 955 986
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement 50300000 ACTIONS 59080000 PROV DEPRECIATION VMP	239 492 239 492	46 043 46 043	193 449 239 492 -46 043	197 464 209 254 -11 790	- 4 015
Disponibilités 51210000 BANQUE DELUBAC 51210800 SOCIETE GENERALE 51210900 BANQUE PALATINE 51220000 BANQUE BRED 51230000 BANQUE MONTE-PASCHI 51230001 BANQUE MP - TITRES 51240000 BANQUE CREDIT AGRICOLE	602 151 49 5 876 575 489 6 042 3 509 6 734 4 452		602 151 49 5 876 575 489 6 042 3 509 6 734 4 452	212 929 17 5 776 185 427 6 217 11 040 4 452	389 222
Charges constatées d'avance 48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	63 869 63 869		63 869 63 869	8 625 8 625	55 244 55 244
TOTAL (II)	1 559 459	46 043	1 513 416	2 024 259	- 510 843
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 494 346	57 478	21 436 869	20 695 866	741 003

Bilan détaillé PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 104 Euros) 10130000 CAPITAL SOCIAL	75 104 75 104	75 104 75 104	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ... 10430000 PRIMES D'APPORT	2 964 896 2 964 896	2 964 896 2 964 896	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale 10611000 RESERVE LEGALE	7 510 7 510	7 510 7 510	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves 10680000 AUTRES RESERVES	12 148 760 12 148 760	11 251 749 11 251 749	897 011 897 011
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	652 097	1 565 612	- 913 515
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	15 848 367	15 864 871	- 16 504
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts	2 908 617	2 702 495	206 122
16400000 EMPRUNT PG LANCE	556 076	695 284	
16410000 EMPRUNT SEGINE - IDV SEIITRA		27 537	
16411000 EMPRUNT BANQUE DELUBAC	94 454	156 952	
16412000 PRET SOCIETE GENERALE (FIN 15/4/29)	908 984		
16440000 EMPRUNT BRED 137 ECH. 22/10/23	70 079	138 249	
16450000 EMPRUNT BRED 138 ECH. 23/01/24	143 671	212 584	
16499000 EMPRUNT A2BCD	924 110	1 164 355	
16499700 EMPRUNT IDV	184 673	233 880	
16499800 EMPRUNT SEGINE	22 632	67 322	
16884000 INT COURUS/EMPRUNTS	3 939	6 331	
Découverts, concours bancaires		122	- 122
51230000 BANQUE MONTE-PASCHI		122	- 122

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers		1 428	- 1 428
16510000 DEPOTS RECUS		1 428	- 1 428
Associés	1 416 962	913 632	503 330
45100000 ATRIUM GESTION	1 223 666	811 841	
45112000 PG LANCE & CIE (Cabinet)	60 000		
45199901 ATRIUM COMPTE COURANT IS	26 294	26 235	
45199902 SOUTOUL COMPTE COURANT IS	15 207	30 603	
45199903 SOGI CIOMPTE COURANT I.S.	59 557		
45199904 A2BCD COMPTE COURANT IS		39 448	
45199909 ATRIUM 17 COMPTE COURANT IS	26 730		
45860000 INTERETS C/C		5 506	
45880000 ASSOCIES OPERATIONS COMMUN. INT COURUS	5 508		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 912	164 118	- 45 206
40110000 FOURNISSEURS	57 712	91 398	
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	61 200	72 720	
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	524 689	453 916	70 773
42100000 REMUNERATIONS DUES	1 967	1 967	
42820000 PROVISION CONGES PAYES	162 722	91 764	
42830000 PROV PRIMES A PAYER	360 000	360 000	
42860000 PERS AUTRES CHARGES A PAYER		185	
Organismes sociaux	366 422	330 981	35 441
43100000 URSSAF - POLE EMPLOI	70 454	65 820	
43710000 GROUPE TAITBOUT-NOVALIS	37 414	37 894	
43800000 MUTUELLE PREVOYANCE	15 647	15 647	
43850000 KLESIA IGPM PREV. NON CADRE	387	365	
43860000 CH.SOCIALES/CONGES A PAYER	72 522	41 256	
43861000 CH.SOCIALES S/ PRIMES A PAYER	170 000	170 000	
Etat, impôts sur les bénéfices		83 860	- 83 860
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		83 860	- 83 860
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 493	75 937	5 556
44551000 TVA A DECAISSER	30 775		- 75 937
44571000 TVA COLLECTEE	50 718	75 937	
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	53 068	61 479	- 8 411
44210000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	39 869	37 143	
44862000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	104	4 859	
44863000 FORMATION CONTINUE A PAYER	1 755	7 389	
44863500 CVAE - CFE		753	
44865000 TVTS A PAYER	11 340	11 335	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	118 339	43 026	75 313
41111000 CLIENTS CREDITEURS	67 224		- 43 026
46700000 AUTRES CPTES DEB.OU CRED.DIVERS	51 115	43 026	
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 588 501	4 830 995	757 506
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	21 436 869	20 695 866	741 003

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 408 093		3 408 093	3 379 872	28 221	0.83
70680100 PRESTATIONS ATRIUM 15	104 000		104 000	106 000		
70680110 PRESTATIONS PG LANCE	202 000		202 000	139 000		
70680120 PRESTATIONS PROGESTRA	39 000		39 000	15 000		
70680700 PRESTATIONS ATRIUM	808 000		808 000	875 000		
70681000 PRESTATIONS SOUTOUL	433 000		433 000	406 000		
70685000 PRESTATIONS SOGI	428 000		428 000	402 000		
70686000 PRESTATIONS A2BCD	408 000		408 000	405 000		
70687000 PRESTATIOSN I.D.V.				26 500		
70688000 PRESTATIONS SEGINE	307 000		307 000	296 000		
70689000 PRESTATIONS ATRIUM 17	554 000		554 000	513 000		
70800000 LOYER ED.VAILLANT LEVALLOIS				22 769		
70801000 CH.LOC.APPART.ED.VAILLANT				2 128		
70880001 REFACT.FLOTTE ATRIUM	10 980		10 980	21 022		
70880002 REFACT. FLOTTE SOUTOUL	24 018		24 018	26 533		
70880003 REFACT. FLOTTE SOGI	3 226		3 226	5 513		
70880004 REFACT. FLOTTE A2BCD	14 642		14 642	25 031		
70880007 REFACT. FLOTTE IDV				788		
70880008 REFACT. FLOTTE SEGINE	2 281		2 281	2 796		
70880009 REFACT. FLOTTE ATRIUM 17	3 874		3 874	8 022		
70880010 REFACT. FLOTTE ATRIUM 15	4 325		4 325	11 650		
70881000 REFACT.ANNONCES METIERS	61 746		61 746	55 120		
70882000 AUTRES PRODUITS				15 000		
Chiffre d'affaires Net	3 408 093		3 408 093	3 379 872	28 221	0.83

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	2 732		2 732	N/S
79100000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	232			
79130000 PEC OPCO - REFACT.FORMATIONS	2 500			
Autres Produits	491	81	410	506.17
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	491	81	410	506.17
Total des produits d'exploitation	3 411 316	3 379 953	31 363	0.93
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	692		692	N/S
60210000 FOURNITURES CONSOMMABLES	692		692	N/S
Variation de stock matières premières et autres approv.				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Autres achats et charges externes	651 301	573 613	77 688	13.54
60610000 ESSENCE	11 378	9 209		
60610001 ESSENCE ATRIUM	94	616		
60610002 ESSENCE SOUTOUL	233	759		
60610003 ESSENCE SOGI	42	158		
60610004 ESSENCE A2BCD	254	1 328		
60610009 ESSENCE ATRIUM 17		210		
60610010 ESSENCE ATRIUM 15	471	1 562		
60611200 RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE	160			
60620000 PHOTOCOPIES	312	432		
60630000 PETIT MATERIEL	3 516	2 318		
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	1 173	1 837		
61110000 SOUS-TRAITANCE PAIE	2 914	3 020		
61150000 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	16 234	26 990		
61150800 LOGICIELS	2 323			
61301000 LOCATION LIXXBAIL COPIEUR CANON		585		
61325500 LOYER 4 RUE D'ARGENSON	36 229	34 876		
61354000 LOC. VEHICULES SDPF	53 297	57 089		
61354501 LOC. VEHICULES - ATRIUM	2 663	6 845		
61354502 LOC. VEHICULES - SOUTOUL	15 750	15 864		
61354503 LOC. VEHICULES - SOGI	298	3 010		
61354504 LOC. VEHICULES - A2BCD	1 152	9 003		
61354509 LOC. VEHICULES ATRIUM 17		1 090		
61354510 LOC. VEHICULES ATRIUM 15	575	4 724		
61354520 LOCATION VEHICULE		1 363		
61425500 CHARGES LOCATIVES 4 RUE D'ARGENSON		1 241		
61427000 CHARGES LOCATIVES ED. VAILLANT	4 985	3 693		
61520000 TVX LOCATIF VAILLANT	5 094	-8		
61520001 TRAVAUX COPRO. ED. VAILLANT	10 812			
61520100 TRAVAUX COPRO ED. VAILLANT		378		
61550200 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	9 910	10 470		
61550201 ENTRETIEN MAT. ROULANT ATRIUM	1 589	2 032		
61550202 ENTRETIEN MAT. ROULANT SOUTOUL	726	2 967		
61550203 ENTRETIEN MAT. ROULANT SOGI	528			
61550204 ENTRETIEN MAT. ROULANT A2BCD	2 533	1 573		
61550209 ENTRET. MAT. ROULANT ATRIUM 17		1 938		
61550210 ENTRET. MAT. ROULANT ATRIUM 15	25	144		
61550900 LICENCES INFORMATIQUES	6 547	2 692		
61560100 MAINTENANCE INFORMATIQUE	151 548	160 034		
61560700 MAINTCE AUTRE QU'INFO	9 153	9 077		
61610000 ASSUR MULTIRISQUES		155		
61630003 ASSURANCES AUTOMOBILE	9 141	7 049		
61630004 ASSURANCES DIVERSES	4 130	4 550		
61630103 ASSURANCES AUTOMOBILE ATRIUM	6 571	11 515		
61630203 ASSURANCES AUTOMOBILE SOUTOUL	7 295	6 836		
61630303 ASSURANCES AUTOMOBILE SOGI	2 357	2 328		
61630403 ASSURANCES AUTOMOBILE A2BCD	10 703	13 082		
61630703 ASSURANCES AUTOMOBILE IDV		788		
61630803 ASSURANCES AUTOMOBILE SEGINE	2 281	2 796		
61630903 ASSURANCE AUTOMOBILE ATRIUM 17	3 874	4 753		
61631003 ASSURANCE AUTOMOBILE ATRIUM 15	3 254	4 876		
61810000 DOCUMENTATIONS	2 590	966		
62260000 HONORAIRES	41 155	29 122		
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	45	1 550		
62300000 PUBLICITE	3 046	420		
62310000 ANNONCES METIERS A REFACTURER	61 746	56 571		
62360000 CADEAUX A LA CLIENTELE	257	1 100		
62370000 DONS	750			
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	38 308	27 596		
62510001 FRAIS DEPLACEMENT ATRIUM	46			
62510002 FRAIS DEPLACEMENT SOUTOUL		106		
62510009 FRAIS DEPLACEMENT ATRIUM 17		30		
62510010 FRAIS DEPLACEMENT ATRIUM 15		308		
62560000 MISSIONS	81 767	4 132		
62600000 FRAIS POSTAUX AFFRANCHISS.	380	562		
62610000 TELEPHONE STANDARD	1 149	1 677		
62612000 PORTABLES	3 721	2 893		
62613000 NEOBOX ABT		154		
62614000 HEKTOR ABT (LA BOITE IMMO)	2 151	2 136		
62710000 FRAIS BANCAIRES DIVERS	5 648	2 521		
62810000 COTISATIONS	1 430	2 233		
62820000 FRAIS DIVERS DE GESTION	216	537		
62820001 FRAIS DIVERS DE GESTION ATRIUM	18	14		
62820002 FRAIS DIVERS DE GEST* SOUTOUL	14	2		
62820003 FRAIS DIVERS DE GESTION SOGI		17		
62820004 FRAIS DIVERS DE GESTION A2BCD		45		
62820009 FRAIS DIVERS GEST* ATRIUM 17		0		
62820010 FRAIS DIVERS GEST* ATRIUM 15	0	37		
62830000 FORMATION DE PERSONNEL	4 740	1 039		

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Impôts, taxes et versements assimilés	53 952	55 645	- 1 693	-3.04
63110000 TAXE D'APPRENTISSAGE	9 549	8 924		
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	9 479	8 858		
63511000 CVAE	19 771	20 625		
63512000 TAXES FONCIERES	2 829	2 825		
63512100 TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES	541	385		
63513000 CFE	444	664		
63514000 TAXE S/VEHICULES DE SOCIETE	11 340	11 335		
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT		1 408		
63580000 IMPOTS AUTRES DROITS		622		
Salaires et traitements	1 439 415	1 249 633	189 782	15.19
64110000 SAL APPOINTEMENTS BRUTS	1 276 223	1 200 286		
64112000 VARIATIONS CONGES PAYES	70 958	-26 924		
64113000 PRIMES	128 000	112 000		
64140000 INDEMNITE DE TRANSPORT	2 256	2 294		
64180000 DEDUCTION AV. EN NATURE	-38 022	-38 022		
Charges sociales	679 992	589 313	90 679	15.39
64510000 COTISATIONS URSSAF	329 169	314 585		
64534000 COTISATIONS RETRAITE	175 613	168 219		
64535000 ALLIANZ CADRES	14 675	13 566		
64536000 MUTUELLE & PREVOYANCE NOVALIS	13 500	13 359		
64537000 KLESIA IGPM PREV NON CADRES	851	856		
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	35 705	34 374		
64580000 CHARGES SOCIALES SUR CP	31 265	-18 102		
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 675	1 605		
64800000 EPSENS EX PRADO EPARGNE	42 700	43 314		
64810000 TICKETS RESTAURANT	10 341	17 537		
64820000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	24 500			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 804	11 700	- 896	-7.66
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	10 804	11 700	- 896	-7.66
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	176	7	169	N/S
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	176	7	169	N/S
Total des charges d'exploitation	2 836 332	2 479 911	356 421	14.37
RESULTAT D'EXPLOITATION	574 985	900 042	- 325 057	-36.12
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations	768	1 256	- 488	-38.85
76110000 REVENUS TITRES DE PARTICIPATION			- 488	-38.85
76170000 PRODUITS DE PARTICIPATION	768	1 256		
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés	15 811	27 373	- 11 562	-42.24
76400000 REVENU DES VMP	6 710	12 435		
76800000 PRODUITS FINANCIERS	9 101	14 938		
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 688	11 195	- 9 507	-84.92
78665000 REPRISE PROVISION TITRES	1 688	11 195	- 9 507	-84.92
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		121 386	- 121 386	-100
76700000 PRODUIT S/CESS.VAL.PLACEMENT		121 386	- 121 386	-100
Total des produits financiers	18 268	161 210	- 142 942	-88.67
Dotations financières aux amortissements et provisions	35 941	4 980	30 961	621.71
68665000 PROV DEPRECIATION AUTRES VMP	35 941	4 980	30 961	621.71

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Intérêts et charges assimilées	49 562	42 221	7 341	17.39
66111000 INTERETS EMPRUNT DELUBAC	770	1 144		
66112000 INTERETS EMPRUNT SOCIETE GENERALE	9 090			
66116000 INTERETS S/ EMPRUNT BRED (LDL)	7 473	5 311		
66120000 INTERETS S/ EMPRUNT SOGI		197		
66130000 INTERETS S/ EMPRUNT A2BCD	9 184	10 797		
66140000 INTERETS S/ EMPRUNT I.D.V.	1 881	2 211		
66150000 INTERETS S/ EMPRUNT SEGINE	797	1 550		
66151000 INT. S/ C/PTE COURANT	14 508	10 372		
66160000 INTERETS BANCAIRES	1	25		
66170000 INTERETS EMPRUNT SEITRA IDV-SEGINE	171	442		
66180000 INTERETS S/ EMPRUNT PG LANCE	5 053	6 161		
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	635	4 011		
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	85 504	47 201	38 303	81.15
RESULTAT FINANCIER	-67 236	114 010	- 181 246	-158.97
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	507 749	1 014 051	- 506 302	-49.93
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	35 000		35 000	N/S
77180000 PROFITS EXCEPTIONNELS DIVERS	35 000		35 000	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	597 543	1 479 964	- 882 421	-59.62
77520000 PRODUITS DE CESSIONS IMMOB. CORP.	500 000		-1 479 964	-100
77560000 PRODUITS DE CESSIONS IMMOB. FINANC.	97 543	1 479 964		
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	632 543	1 479 964	- 847 421	-57.26
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 279	2 267	2 012	88.75
67120000 PENALITES ET AMENDES FISCALES	4 007	2 267	- 2 267	-100
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	272			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	301 838	756 900	- 455 062	-60.12
67520000 VAL. COMPT. S/IMMOB. CORP. CEDEES	301 798		- 756 900	-100
67560000 IMMOB. FINANCIERES CEDEES	40	756 900		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	306 116	759 167	- 453 051	-59.68
RESULTAT EXCEPTIONNEL	326 427	720 797	- 394 370	-54.71
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	182 078	169 237	12 841	7.59
69810000 INTEGRATION FISCALE	182 528	169 237	- 169 237	-100
69900000 CREDIT IMPOT MECENAT	-450			
Total des Produits	4 062 126	5 021 128	- 959 002	-19.10
Total des charges	3 410 029	3 455 516	- 45 487	-1.32
RESULTAT NET	652 097	1 565 612	- 913 515	-58.35
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES												1 2																											
Adresse de l'entreprise		4 Rue D'Argenson 75008 PARIS												Durée de l'exercice précédent *		1 2																									
Numéro SIRET *		3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0												Néant ☐ *																											
														Exercice N clos le :		3 1 1 2 2 0 2 2																									
														Bruit		Amortissements, provisions		Net																							
														1		2		3																							
Capital souscrit non appelé		(I) AA																																							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB											AC																											
		Frais de développement *	CX											CQ																											
		Concessions, brevets et droits similaires	AF											AG																											
		Fonds commercial (1)	AH	518 125										AI	518 125																										
		Autres immobilisations incorporelles	AJ											AK																											
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM																											
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terreins	AN											AO																											
		Constructions	AP											AQ																											
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR											AS																											
		Autres immobilisations corporelles	AT	15 766										AU	11 435																										
		Immobilisations en cours	AV											AW																											
		Avances et acomptes	AX											AY																											
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT																											
		Autres participations	CU	19 348 934										CV	19 348 934																										
		Créances rattachées à des participations	BB	31 568										BC	31 568																										
		Autres titres immobilisés	BD											BE																											
		Prêts	BF											BG																											
		Autres immobilisations financières *	BH	20 494										BI	20 494																										
TOTAL (II)		BJ		19 934 888										BK		11 435										19 923 453															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL											BM																											
		En cours de production de biens	BN											BO																											
		En cours de production de services	BP											BQ																											
		Produits intermédiaires et finis	BR											BS																											
		Marchandises	BT											BU																											
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV											BW																											
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	371 535										BY	371 535																										
		Autres créances (3)	BZ	282 413										CA	282 413																										
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC																											
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	239 492										CE	46 043																										
		Disponibilités	CF	602 151										CG	602 151																										
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	63 869										CI	63 869																										
TOTAL (III)		CJ		1 559 459										CK		46 043										1 513 416															
Frais d'émission d'emprunt à écheance		(IV) CW																																							
Pertes de remboursement des obligations		(V) CM																																							
Écarts de conversion actif *		(VI) CN																																							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		21 494 346										1A		57 478										21 436 869															
Renvois : (1) Dont droit au bail :														(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP												(3) Part à plus d'un an :		CR											
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :												Stocks												Créances :															

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 104)	DA	75 104	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	2 964 896	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 510	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	12 148 760	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	652 097	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (II)	DL	15 848 367
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 908 617	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 416 962	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	118 912	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 025 672	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	118 339	
Compte régularisé	EB			
	TOTAL (IV)	EC	5 588 501	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	21 436 869	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 188 725	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES				Néant	☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	3 408 093	FH		FI	3 408 093
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 408 093	FK		FL	3 408 093	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 732	
	Autres produits (1) (11)					FQ	491	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	3 411 316
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	692
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	651 301
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	53 952
	Salaires et traitements *						FY	1 439 415
	Charges sociales (10)						FZ	679 992
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *				GA	10 804
			dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	176
	Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF	2 836 332
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	574 985
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	768
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	15 811
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	1 688
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	18 268	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	35 941
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	49 562
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	85 504	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(67 236)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	507 749	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	35 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	597 543	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	632 543	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	4 279	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	301 838	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	306 116	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	326 427	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	182 078	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 062 126	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 410 029	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	652 097	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *			HP	
		Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 732
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N	
	CESSION DE TITRES			Charges exceptionnelles	40	Produits exceptionnels 97 543
	CESSION APPARTEMENT			301 798		500 000
INDEMNITE TRANSACTIONNELLE					35 000	
AMENDES ET PENALITES			4 007			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N-1		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP 2053 2023
EXTENSION 1[illegible]

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I				CZ		D8		D9		
		TOTAL II				KD		KE		KF		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					KD		KE		KF		
	CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	329 000	KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
			Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	11 008	KW		KX		
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY		KZ		LA	
			Matériel de transport *				LB	11 693	LC		LD	4 073
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG	
			Emballages récupérables et divers *				LH		LI		LJ	
		Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM	
		Avances et acomptes					LN	492 701	LO		LP	4 073
		TOTAL III										
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	17 819 582	8V		8W	1 700 000	
	Autres titres immobilisés					IP	650	IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	20 390	IU		IV	113	
	TOTAL IV					LQ	17 840 622	LR		LS	1 700 113	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	18 851 449	ØH		ØJ	1 704 186		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légitime* ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par cessions ou des titres ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
		1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	518 125	IX			
	CORPORELLES	Terrains		IP		LX	141 000	LY		LZ		
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	329 000	MB		MC		
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
			Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
			Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM	11 008	MN		MO	
				Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	15 766	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
		Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III		IY		NG	481 008	NH	15 766	NI		
		FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations			IØ		ØX	139 080	ØY	19 380 502	ØZ			
Autres titres immobilisés			I1		2B	650	2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	8	2F	20 494	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	139 739	NK	19 400 996	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	620 747	ØL	19 934 888	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAQUE Expertis-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGF-P N° 2055 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repusés		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	171 907	PN	7 304	PO	179 211	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 934	QM	3 501	QN		QO	11 435
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	179 841	QV	10 804	QW	179 211	QX	11 435
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	179 841	ØP	10 804	ØQ	179 211	ØR	11 435
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant de (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU	NY	Total général non venant de (NW - NY)	NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Pertes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2023

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES				Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	11 790	6Y	35 941	6Z	1 688	7A	46 043
	TOTAL III	7B	11 790	TY	35 941	TZ	1 688	UA	46 043
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	11 790	UB	35 941	UC	1 688	UD	46 043
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG	35 941	UH	1 688				
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SADE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Extension 2

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

BAGIE Experts-complables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	31 568	UM		UN 31 568	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	20 494	UV		UW 20 494	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	371 535		371 535		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	89 882		89 882	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 813		17 813	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	596		596	
	Groupe et associés (2)	VC	169 228		169 228		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 894		4 894		
	Charges constatées d'avance	VS	63 869		63 869		
	TOTAUX		VT	769 879	VU	717 816	VV 52 063
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 908 617	508 841	2 201 563	198 212	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	118 912	118 912			
Personnel et comptes rattachés		8C	524 689	524 689			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	366 422	366 422			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	81 493	81 493			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	53 068	53 068			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 416 962	1 416 962			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	118 339	118 339			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	5 588 501	VZ 3 188 725	2 201 563	198 212	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	791 486	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat pré-journalier.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des Impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-ASD 2023

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES		Formulaire de participation de l'IR		Néant ☐		Exercice N clos le : 31/12/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	652 097			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	62 856			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	11 340			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	4 007			
	Amendes et pénalités			WJ	4 007	Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	182 528			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	750			
								MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3				
								TOTAL I	WR	913 578		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW				
								XA				
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							XB				
								I6				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							WZ				
	Majoration d'amortissement *							XY				
	Abattement sur les bénéfices et impositions		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5			
			Zones BSRON COCATE (art. 44 octies A)		ØV		Zone de reconstruction de la défense (44 septies B)		PA			
			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)		PP		Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)		XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 quaterdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 quaterdecies)		PB				
								PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9		dont déduction exceptionnelle simulée de créance (art. 39 decies B)		YH		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) *		YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YL	450
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	913 128		XJ					
		déficit (II moins I)		XI			XL					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XN			XO					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	913 128		XO					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAOIS Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préliminaire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	235 243
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 565 612			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	668 600				
	TOTAL I	ØF	1 565 612			ZF					
					Dividendes	ZG	897 012				
					Autres répartitions	ZH	1 565 612				
					Report à nouveau						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)						
					TOTAL II						
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	21 471			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 109 963						XQ	114 948			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	41 200			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	473 681			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	651 301			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	19 771			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	34 181			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	53 952			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	682 118			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	113 022			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	1 404 223			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.00 %			
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		913 128	Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL					
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD		426 626	Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO					
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1 TERRAIN 28/05/2008	141 000				141 000
	2 APPARTEMENT 28/05/2008	329 000		179 211		149 789
	3 AGENCEMENT	11 008				11 008
	4 TITRES	40				40
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	150 000	9 000	9 000			
	2	350 000	200 211	200 211			
	3		(11 008)	(11 008)			
	4	97 543	97 503	97 503			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)			295 706			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 : Etat prérempli.

DGFIP N° 2059-B-SD 2023

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES Néant ☒ *

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,8 %Sauf nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I à XXXI-0 bis du CGI) ☐Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I à XXXI-0 du CGI) ☐

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N 1					
N 2					
N 3					
N 4					
N 5					
N 6					
N 7					
N 8					
N 9					
N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								YP	10.00		
Dont apprentis								YF			
Dont handicapés								YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	3 408 093		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT	2 500		
TOTAL 1								OX	3 410 593		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	491		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE			
Subventions d'exploitation reçues								OF			
Variation positive des stocks								OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT			
TOTAL 2								OM	491		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								ON	18 325		
Variation négative des stocks								OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	523 705		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	176		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY			
TOTAL 3								OJ	542 206		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	2 868 878		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA	2 868 878		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)								GX	3 410 593		
Effectifs au sens de la CVAE *								EY	10.00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								HX			
Période de référence								GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2		
Date de cessation								HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : État préliminaire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 37987558600040

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie) 4 Rue D'Argenson

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 4694

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CARLE Prénom(s) Anthony

Nom marital % de détention 43.50 Nb de parts ou actions 2042

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 11 Voie Villa du Roule

Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CARLE Prénom(s) Pierre

Nom marital % de détention 13.00 Nb de parts ou actions 610

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 9 Voie Boulevard du Château

Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES



Extension 2

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Mme Nom patronymique CARLE Prénom(s) Valérie
 Nom marital % de détention 43.50 Nb de parts ou actions 2042
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 56 Voie Rue Charles Lafitte
 Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ADRESSE (voie)

4 Rue D'Argenson

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

10

Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION	N° SIREN (si société établie en France)	632018503	% de détention	100.00
Adresse :	N° 4	Voie	RUE D'ARGENSON	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL	N° SIREN (si société établie en France)	722030129	% de détention	100.00
Adresse :	N° 37	Voie	RUE LOUISE MICHEL	Code Postal	92300	Commune	LEVALLOIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	ORION	N° SIREN (si société établie en France)	449259704	% de détention	51.00
Adresse :	N° 4	Voie	RUE D'ARGENSON	Code Postal	75008	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOCIETE ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE	N° SIREN (si société établie en France)	732005285	% de détention	100.00
Adresse :	N° 5	Voie	BIS RUE DE L'ASILE POPINCOURT	Code Postal	75011	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	PROGESTRA	N° SIREN (si société établie en France)	390046167	% de détention	100.00
Adresse :	N° 55	Voie	RUE FONDARY	Code Postal	75015	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	S.A.	Dénomination	A2BCD	N° SIREN (si société établie en France)	304497183	% de détention	100.00
Adresse :	N° 44	Voie	RUE JEAN MERMOZ	Code Postal	78600	Commune	MAISONS-LAFFITE
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION IMMOBILIERE DU NORD	N° SIREN (si société établie en France)	642032130	% de détention	100.00
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DE CHATEAUDUN	Code Postal	75009	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 17	N° SIREN (si société établie en France)	834956922	% de détention	100.00
Adresse :	N° 16	Voie	RUE JACQUES BINGEN	Code Postal	75017	Commune	PARIS
						Pays	FRANCE

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 : EBI Préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES



Extension

Forme juridique	SAS	Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 15	
N° SIREN (si société établie en France)	845012863	% de détention	100.00	
Adresse :	N° 55	Voie	RUE FONDARY	
Code Postal	75015	Commune	PARIS	Pays FRANCE
Forme juridique	SAS	Dénomination	PG LANCE ET COMPAGNIE	
N° SIREN (si société établie en France)	572149581	% de détention		
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DE CHATEAUDUN	
Code Postal	75009	Commune	PARIS	Pays FRANCE
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2065-SD 2023	
Formulaire à déposer en double exemplaire		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Tenir à date du service</i>	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 4, rue D'Argenson		Adresse du siège social Mét : adpf.pierrecarle@orange.fr	
SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0		Ancienne adresse en cas de changement	
Adresse du principal établissement			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 0 1 0 1 2 0 2 0			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Activités des sociétés holding	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 913 128 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
		Autres dispositifs	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒ NON ☐	
Si oui, indication du logiciel utilisé		COMPTABILITÉ EXPERT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouvez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable SARL PRIMAUDIT INTERNATIONAL 6 Place Boulois 75017 PARIS		Nom et adresse du conseil HUBERT MAZINGUE ET ASSOCIÉS 6 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS	
CGA/OMGA		Tél: 01.42.78.16.76	
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Tél: 01.45.74.70.00	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Date: 14/03/2023 Lieu: PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président Anthony CARLE	
Signature:			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire:	



Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Adresse 4 Rue D'Argenson 75008 PARIS

du au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	CARLE ANTHONY PRESIDENT	11 VILLA DU ROULE 92200 NEUILLY SUR SEINE
2	HALUZAK NICOLAS DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	16 AVENUE VICTOR HUGO 95160 MONTMORENCY
3	CARLE LAURE RESPONSABLE JURIDIQUE	11 VILLA DU ROULE 92200 NEUILLY SUR SEINE
4	CARLE VALERIE DIRECTRICE COMMERCIALE	56 RUE CHARLES LAFITTE 92200 NEUILLY SUR SEINE
5	CAUSSIGNAC FREDERIC DIRECTEUR COMPTABLE/CONTROLE GESTION	138 BIS AVENUE DE LA RESISTANCE 9250 LE PLESSIS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	368 075		12 230		380 305			380 305
2	216 700		9 962		226 662			226 662
3	190 410				190 410			190 410
4	129 780		5 096		134 876			134 876
5	120 690				120 690			120 690
6								
7								
8								
9								
10								
**	1 025 655		27 288		1 052 943			1 052 943

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice . 2022... (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice . 2022... ⑩
1 052 943	913 128
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
982 888	1 767 242
Nom et qualité du signataire Anthony CARLE Président	À PARIS, le 14/03/2023 Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	55 210
EBITDA fiscal de l'exercice	b	585 241
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(à souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)									
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %									
1		2		3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total									
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement									
		Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total									

SACFI Export-comptables Janvier 2023 : Etat prérempli.

2023	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire		X	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		X	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES			
4 Rue D'Argenson 75008 PARIS			
379875586			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		450	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		750	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2023	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			☒
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
SOC.ORFILA DE GESTION IMMOBILIERE 5 B Rue de L'asile Popincourt 75011 PARIS 732005285			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC	300		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			500
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2023	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
ATRIUM GESTION 4 Rue D'Argenson 75008 PARIS 632018503			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		900	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		1 500	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2023	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			☒
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL 37 Rue Louise Michel 92300 LEVALLOIS PERRET 722030129			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC	180		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			300
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Liasse intégration mère

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2065-SD 2023	
Formulaire à déposer en double exemplaire		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		X	Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES 4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS		M&I : sdpf.pierre-carle@orange.fr	
SIRET	3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		0 1 0 1 2 0 2 0	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARTICIPAT. FINANCIERES 4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS		SIRET 5 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0	
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Activités des sociétés holding	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 1 426 626 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé COMPTABILITE EXPERT			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil:	
SARL PRIMAUDIT INTERNATIONAL 6 Place Boulnois 75017 PARIS		HUBERT MAZINGUE ET ASSOCIES 6 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS	
Tél: 01.42.78.16.76		Tél: 01.45.74.70.00	
CGA/OMGA		Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date 31032023 Lieu PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président Anthony CARLE	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				N° 2065 bis-SD 2023							
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		668 600		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e					
								f					
								g					
								h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i				668 600	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)				668 600	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:									
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6						
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	7	8			
K DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice											
		MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES

N° 2058-CG-SD

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2023

Dénomination de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le 01/01/2022

clos le 31/12/2022

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit d'impôt recherche	CICE	Crédit d'impôt famille	Réduction d'impôts Mécénat d'entreprise (art. 238 bis du CGI)	Autres crédits (2)	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
						Cédées à la mère	Utilisées par la mère
1	2	3	4	5	6	7	8
632018503 ATRIUM GESTION PARIS 8				900			
722030139 CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL				180			
379875586 SOC.DEVPT PARTICIPAT.FINANCIERES				450			
732005285 SOC.ORFILA GESTION IMMOBILIERE				300			
TOTAL				1 830			
	LA	LO	LI	LH	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédit reportables	Crédit non reportables et restituables	Crédit non reportables et non restituables
632018503 ATRIUM GESTION PARIS 8	900		
722030139 CABINET DE GESTION GUY SOUTOUL	180		
379875586 SOC.DEVPT PARTICIPAT.FINANCIERES	450		
732005285 SOC.ORFILA GESTION IMMOBILIERE	300		
TOTAL	1 830		
	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2508-CG-SD supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de - numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

- porter le nombre total de tableaux n° 2058 CG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-DG-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A et D du code général des impôts)

2023

Dénomination de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTIC

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I o sexies-0 du CGI)	NB	

I- SUIVI DES DEFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, 1D, Z4 et EP du tableau 2058-RG-SD)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058-RG-SD)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II- ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Impositions sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Impositions sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 – 5 – 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

SADE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-NOT-SD



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à U du code général des impôts)

2023

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET de la société intégrée : 37987558600040

Exercice ouvert le : 01/01/2022 clos le : 31/12/2022

Déclaration souscrite par la société mère ☒Néant ☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		CA	1 426 626	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)		CD			
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 A al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)		CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)		CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe		CL			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)		CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)		CP			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)		CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1986 et la date d'entrée dans le groupe		CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées		CU			
Autres régularisations (à détailler)		CV		CW	
TOTAL		CX	1 426 626	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	1 426 626	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cession d'immobilisations										
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions							
		Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %					
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble		BT		B9		C1		A1		C2		C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes		BU		C4		C5		A2		C6		C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)		BV		C8		C9		A3		D1		DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)		BW		DQ		DY		A4		DZ		B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		BX		D1		D2		A5		D3		D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées		BY		D5		D6		A6		D7		D8
Autres régularisations (à détailler)		BZ		D9		EA		A7		EB		EC
SOUS-TOTAL		BS		ED		EE		A8		EF		EG
TOTAL plus-values (BS - AB) ou moins-values (AB - BS) taux de 19 %		BR						A9				
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %				B7						B6		
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %						B5						B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 - État précomptable

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sorte de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

N° 2058-ES-SD

*Formulaire obligatoire
pour 223 et 4 U de mode général de comptabilité*

2023

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES** Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère ☒

N° SIRET de la société intégrée : **3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0**

Néant ☒

Exercice ouvert le : **01/01/2022**

dos le : **31/12/2022**

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019	FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH		
TOTAL	FK		FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL	FM		FN		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %		E8			E6	
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %			E7			E5

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : État prérempli.

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

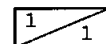

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES
OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES
À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

 (À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis ou groupe
sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

N° 2058-PAP-SD

 Formulaire obligatoire
(art. 223 A à E du code général des impôts)

2023



Dénomination de la société mère :										SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES																									
SIREN de la société mère										3	7	9	8	7	5	5	8	6																	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																																			
SIREN de la société intégrée																																			
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	2	clos le :										3	1	1	2	2	0	2	2
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble																				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²															MB																				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD																				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO																				
TOTAL										MP					MQ																				

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

 Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSON D'ÉLÉMENTS D'ACTIF
IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-PV-SD

 Formulaire obligatoire
(art 123 A du code général des impôts)

2023

Dénomination de la société mère :	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES																
SIREN de la société mère :	3	7	9	8	7	5	5	8	6								
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	2	ctos le :	3	1	1	2	2	0	2	2

**SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSON NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A
LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES**

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long- terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-value				Moins-value				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

SADE Expert-comptables Janvier 2023 : État prérempli.

 (1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 *quater* 0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250.

(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

 (3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 *quater* 0 ZH de l'annexe III du CGI.

(4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

N° 2058-RG-SD

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2023

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

Néant ☐

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV		31 968 760
Plus-value à 19 % (art. 210 F ^{III} , 238 bis JA et 219-IV du CGI)	HQ		
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6° alinéa)	HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ		
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM		
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	1 426 626
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD		
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN		
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*	HG		
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	1 426 626
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19%		15%		0%
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS POUR LA
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE DES EXERCICES OUVERTS
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-SG-SD

Formulaire obligatoir
(art 22 A et U du décret général de 1967)

2023

Dénomination de la société SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES



(5)

N° SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le : 01/01/2022

clos le 31122022

Néant ☒ -

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (1)	Allouées		Reçus (4)
				Déductibles (3)	non déductibles (1)	
1		2	3	4	5	6
	TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1^{er} janvier 2019

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société

(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires

Dans ce cas il convient de

- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ,
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

 Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**TABEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS
MEMBRES DU GROUPE A RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-TS-SD

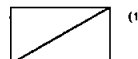
 Formulaire obligatoire
art 233 A à U du code général de l'impôt

2023

 Dénomination de la société mère **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES**

N° SIRET :

3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0



(1)

Exercice ouvert le : 01012022

clos le : 31122022

Si un tableau n° 2058 ES-SD est souscrit, cocher la case

☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 10

 Néant ☐

Dénomination de la société fille AA Plus N° SIRET AB	Bénéfice	Déficit	Autres plus-values à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus-values à long terme à 15 %	Plus et moins- values à long terme à 0 %
	AC	AD	AK (Art 210 F, 236 bis JA, 208 C et 219 V du CG)	AF (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	AE (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	EL (montant précédé du signe + ou - selon le cas)
SDPF	913 128					
3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0						
A2BCD	10 077					
3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2						
ATRIUM GESTION PARIS 8	81 741					
6 3 2 0 1 8 5 0 3 0 0 0 5 2						
ATRIUM GESTION PARIS 15		81 072				
8 4 5 0 1 2 8 6 3 0 0 0 1 3						
ATRIUM GESTION PARIS 17	255 577					
8 3 4 9 5 6 9 2 2 0 0 0 1 9						
CABINET SOUTOUL	30 259					
7 2 2 0 3 0 1 2 9 0 0 0 3 4						
PG LANCE	106 894					
5 7 2 1 4 9 5 8 1 0 0 0 5 8						
SOC.ETUDE ET GEST.IMMO N	170 563					
6 4 2 0 3 2 1 3 0 0 0 1 0 5						
SOUS-TOTAL	BE 1 609 642	BF 183 016				
Résultat d'ensemble • Bénéfice (col. AC – AD en BA) • Déficit (col. AD – AC en BB)	BA 1 426 626	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

SAGE Experts-comptables | janvier 2023 : Etat préliminaire.

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058-TS-SD supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de :

- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

TABLEAU COMPLEMENTAIRE 2058TS

N° 2058-TS-SD 2023
EXTENSION

[illegible]



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Régime fiscal des groupes de sociétés – Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 223 B bis du CGI

DGFIP N° 2463-SD 2023

(À souscrire par la société mère pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble)

Formulaire obligatoire (article 46 quater 0-2L de l'annexe III du Code général des impôts)

Dénomination de la société mère :

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Adresse de la société mère

4 Rue D'Argenson 75008 PARIS

SIRET :

3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le 01/01/2022

et clos le : 31/12/2022

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A/ Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	(a)	62 751
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	(b)	1 204 078
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c)	

B/ Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	(f)	

C/ Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A/ Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	(i)	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI) (montant inférieur à 200 000 €)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	(j)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c) - (i) ou (g) + 1/3 x (h)	(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	(l)	

B/ Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

2023		Régime fiscal des groupes de sociétés - Détermination du résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2467
(à soucrire par la société mère au sens de l'article 223 A du CGI au titre du résultat d'ensemble)									
1. Modalités de calcul du résultat net d'ensemble imposable au taux réduit de 10 %									
1	2	3	4		5	6	7	8	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Revenus éligibles		Résultat net d'ensemble déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net d'ensemble de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit imputé sur le déficit d'ensemble de l'exercice 8a	
			SIREN des sociétés	Montant					
Total									
2. Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement									
		Date de l'agrément		Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément					
Total									

SAGE Expertise-comptables Janvier 2023 : EMI préparatoire.

Liasse intégration fille


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ
ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-A-bis-SD

*Formulaire obligatoire
(art 223 A & U du code général des impôts)*

2023

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/01/2022

clos le : 31/12/2022

I- RÉINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice (report
de la ligne WA du 2058-A-SD)

	E1	652 097
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	E2	261 481
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégrations de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z7	
TOTAL I	E3	913 578

II- DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice (report de la
ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E5	450
Plus-values nettes À long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III- RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F1	450
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I – II)	F2	913 128
	Déficit (II – I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau N° 2058-b-bis)*		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	913 128
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-B-bis-SD

Formulaire obligatoire
(art. 227 A et U du code de procédure fiscale)
2023

Dénomination de la société : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2022

clos le : 31/12/2022

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I à J et 219-0 du CGI)	

I- SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis) M5ter		
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

N° 2058-ER-SD

Formulaire obligatoire

(art. 223 A à U du code général des impôts)

2023

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET de la société intégrée : 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le : 01/01/2022 clos le : 31/12/2022

Déclaration souscrite
concerne la société mère

Néant

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	913 128	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1988 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	913 128	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	913 128	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en convection avec les dispositions de l'article 38 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

N° 2058-ES-SD

Formulaire obligatoire
pour 2023 et à l'usage des sociétés

2023

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES** ☐ Coché lorsque la déclaration souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée : **3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0**

Néant ☒

Exercice ouvert le : **01/01/2022**

clos le : **31/12/2022**

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Défaut et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019		FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ	
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH	
TOTAL		FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL		FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %		E8			E6	
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %			E7			E5

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : État prérempli.

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la cession.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

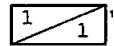
**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES
OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES
À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe
sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

N° 2058-PAP-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à E du code général de l'impôt)

2023



Dénomination de la société mère :										SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIP											
SIREN de la société mère										3	7	9	8	7	5	5	8	6			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATI											
SIREN de la société intégrée										3	7	9	8	7	5	5	8	6			
Exercice ouvert le :		0	1	0	1	2	0	2	2	dos le :		3	1	1	2	2	0	2	2		
A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²															MB						
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC						MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI											
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML						MO					
TOTAL										MP						MQ					

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préliminaire.

2023

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	55 210
EBITDA fiscal de l'exercice	b	585 241
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES
A LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURES A
L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A soumettre par chaque société du groupe)

N° 2058-FC-SD

 Formulaire obligatoire
part 223 n° 4 U du code général de l'impôt

2023

Dénomination de la société :

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIRET :

3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0

Exercice ouvert le

01/01/2022

clos le

31/12/2022

Néant

☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19% ⁽¹⁾	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6	913 128
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10	
Réévaluations libres 11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13	913 128

⁽¹⁾ pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Etat de suivi des sursis et des reports d'imposition

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Etat de suivi des sursis et des reports d'imposition

SUIVPVSUIM (2023)

Désignation de l'entreprise apporteuse :

LANCE DARRIEU LACOSTE ET COMPAGNIE
SIREN : 502075922 11 R.PORTALIS 75008 PARIS

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SDPF SIREN : 379875586
4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art. 210 A et 210 B du CGI)

x

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art. 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art. 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art. 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art. 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art. 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial	518 125	518 125			518 125
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à un apport de branche complète d'activité.

Liste des sociétés membres du groupe

2029-B-SD
(2023)Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSÉ
D'ÊTRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIREN de la société mère : 379875586

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022

I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	3 5 0 3 3 9 4 5 3	Adresse		Non	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	A2BCD					
Adresse	44 R. JEAN MERMOZ 78600 MAISO	Adresse		Non	100.00	
Siren	3 0 4 4 9 7 1 8 3					
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 8					
Adresse	4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS	Adresse		Non	100.00	
Siren	6 3 2 0 1 8 5 0 3					
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS 15					
Adresse	55 RUE FONDARY 75015 PARIS					

I-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination					
Adresse					
Dénomination					
Adresse					
Dénomination					
Adresse					

SADE Experts-comptables Janvier 2023 : Ebi prépondérante.

II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination											
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination											
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination											
Adresse											

II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère »

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSÉ D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

N° 2029B1 (2023)

PAGE 1/4

I-A: Liste des sociétés résidentes du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	8 3 4 9 5 6 9 2 2	Adresse 17 PARI	Non	100.00	
Forme Juridique	SAS				
Dénomination	ATRIUM GESTION PARIS				
Adresse	16 RUE BINGEN 75017				
Siren	7 2 2 0 3 0 1 2 9	Adresse LEVAI	Non	100.00	
Forme Juridique	SAS				
Dénomination	CAB.GESTION SOUTOUL				
Adresse	37 R.L.MICHEL 92300				
Siren	5 7 2 1 4 9 5 8 1	Adresse PARI	Non	100.00	
Forme Juridique	SAS				
Dénomination	PG LANCE				
Adresse	11 R.PORTALIS 75011				
Siren	6 4 2 0 3 2 1 3 0	Adresse P	Non	100.00	
Forme Juridique	SAS				
Dénomination	SOC.ETUDE ET GEST.IMMO				
Adresse	2 R.CHATEAUDUN 75009				
Siren	7 3 2 0 0 5 2 8 5	Adresse	Non	100.00	
Forme Juridique	SAS				
Dénomination	SOC.ORFILA GEST.IMMOB.				
Adresse	5 B R.ASILE POPINCOURT				
Siren	3 9 0 0 4 6 1 6 7	Adresse	Oui	100.00	
Forme Juridique	SAS				
Dénomination	PROGESTRA				
Adresse	55 R.FONDARY PARIS				
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					

Relevé de solde I.S.

2572-SD


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**IMPOT SUR LES SOCIETES
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVÉ DE SOLDE 2023**

Art 360 de l'annexe II au CGI

Dénomination
Adresse**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES
4 Rue D'Argenson 75008 PARIS**

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES	- Remplacement des taux à 27,5 et 26,5 % par le taux à 25 %
	- Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (EOM) pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2022 (pour les dépenses liées à des contrats conclus à compter du 1 ^{er} janvier 2022 et engagées jusqu'au 31 décembre 2024) et en faveur de la recherche collaborative (CRC) à compter du 1 ^{er} janvier 2022 (contrats de collaboration conclus à compter du 1 ^{er} janvier 2022).
	- Suppression des crédits d'impôt ne s'appliquant plus pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique (CAC) et pour les bailleurs de locaux commerciaux (BLC).
	- Prise en compte de la réduction d'impôt pour les entreprises réalisant des investissements productifs et dans le secteur du logement dans les collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (COM) s'appliquant aux investissements réalisés à compter du 1 ^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2029.
	- Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1 ^{er} janvier 2022.

SIREN **317191815151816** Exercice social du **01/01/22** au : **31/12/22**

I - IS Brut

		Date	Taux	Montant
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice				
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)	1 426 626	25%	356 657
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15,00%	
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05				
Total IS Brut				15 356 657

II - Créances

		Montant
II-A - Créances non reportables et non restituables		
IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.		
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	10
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	14
II-A06		
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 - II-A05)	356 657

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40	35	1 830
II-B02	MEC - solde de créances des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N		92	
II-B04	COM - solde de créances des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			

Créances reportables et restituables

II-B05	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement	65	64	
II-B06	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement			
II-B07	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B08	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N		33	
II-B09	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)			
II-B10	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N		34	
II-B11	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B12	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N		31	
II-B13	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B14	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N		95	
II-B15	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B16	Nouvelles créances non répertoriées de N		50	
II-B17	Type de créance portée dans la ligne II-B11			
II-B18	Sous total (total II-B01 à II-B16 sauf la ligne II-B10 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			1 830
II-B20	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B18)			354 827

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22		
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23		
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24		
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25		
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45		
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48		
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53		
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56		
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58		
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60		
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61		
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62		

II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement	07	03
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement	08	06
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant			70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire			87
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques			89
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate			90
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale			91
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales			93
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			49
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21			
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et reditables dans la limite de l'impôt dû (II-B15-II-C23)			
				354 827
II-D - Acompte de l'exercice				
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			00 444 085
II-D02	L'IS à payer (Ligne II-C24 - Ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (Ligne II-D01 - Ligne II-C24) est reporté en case 08			
II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant				
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS			38
III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)				
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	Base	taux	Montant
			3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			
				19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - Ligne III-A02)			
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08			
IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)				
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs			
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)			
				37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
				624
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09			
V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)				
V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité			
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33 %)			
RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES				
		Montant restant à payer		Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés		01	06	89 258
Contribution Sociale		03	08	
Contribution sur les Revenus Locatifs		04	09	624
Contribution temporaire de solidarité		05	10	89 882
Totaux		05	10	89 882
Montant à payer (case 05 - case 10)		11		
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		12		89 882
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées				
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13		
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)				
Contribution visée		Date limite de paiement		Montant à imputer
(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEG, TA)				
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)		14		89 882
Votre service des impôts vous informera des suites données (réf. ou admission) à votre demande d'imputation. Si celle-ci est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.				
PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE				
Date	31/03/2023	Téléphone	01.56.59.25.25	
Chèque	☐	Télépaiement	☐	
Virement	☐	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)		
Paiement du relié de solde par « imputation » Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS)				
Contribution visée		Date limite de paiement		Montant à imputer
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION				
Somme		Date		N° d'opération
				Date de réception
Les données de la fiche 03 et 04 de la loi n° 17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-001 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel				